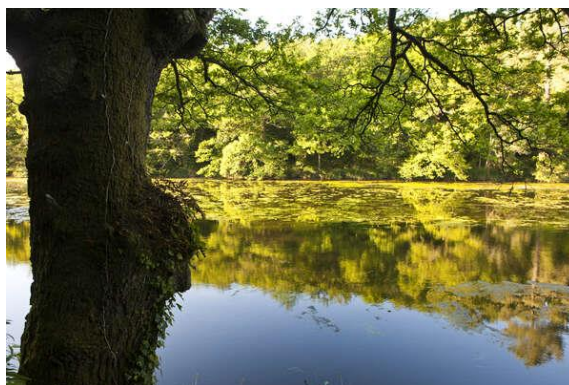


La vidange de l'étang du Verger à Gestel a débuté

L'étang du Verger à Gestel a débuté sa vidange. Les vannes du Moulin Neuf ont été entièrement levées ce qui va entraîner une réduction de la surface en eau de l'étang.

Cette opération est nécessaire afin de répondre aux obligations réglementaires liées à la continuité écologique. En effet, ce plan d'eau situé sur le cours principal du Scave est un cours d'eau classé en liste 2 au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et du code de l'Environnement. Sur les cours d'eau concernés, il importe d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.



Cette vidange partielle ne présage pas du projet d'aménagement de l'étang, propriété de Lorient Agglomération. Plusieurs scénarios de rétablissement de la continuité écologique avaient été étudiés par le passé mais n'avaient pas été mis en œuvre faute d'accord.

Le Moulin Neuf bénéficie d'un droit d'eau fondé en titre que son nouveau propriétaire souhaite utiliser afin d'exploiter la force hydraulique du Scave et produire de l'hydroélectricité. Aussi ces scénarios vont être revus au regard de la production d'hydroélectricité et c'est à cette issue, au regard du gain écologique et de production électrique qu'un choix d'aménagement pourra être réalisé.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

